

Action 3 0
Fiche 3.3.5

Participer au développement des protocoles de coopération

Axe 3 : Optimiser les conditions d'exercice des professionnels de santé
Objectif 3.3 : Favoriser la formation et la coordination des acteurs de santé

Diagnostic	<p>Environ 60% des médecins généralistes ont plus de 55 ans dans le Loir-et-Cher. Le délai moyen d'attente pour obtenir un rendez-vous chez un ophtalmologiste est au minimum de 6 mois, allant jusqu'à plus d'un an d'attente, pour ces deux principales raisons, il devient urgent d'envisager une alternative à cette pénurie de médecins</p> <p>Depuis de nombreuses années et dans de bonnes conditions de fonctionnement les États-Unis, le Canada et le Royaume-Uni ont organisé le transfert de certaines activités médicales à des infirmières « praticiennes »</p>
Enjeux	<p>Lutter contre la pénurie de médecins Exploiter au mieux les qualifications de chacun Améliorer l'offre de soins en résorbant les délais d'attente notamment</p>
Actions	<p>Mettre en place des protocoles de coopération pour pallier le manque des médecins généralistes et certains médecins spécialistes (ophtalmologistes, dentistes, etc.)</p>
Public(s) visé(s)	<p>Les professionnels des secteurs médicaux, sociaux et médico-sociaux</p>
Pilote(s)	<p>DADOPS</p>
Partenaires et ressources partenariales	<p>Partenaires : Ministère, Éducation nationale, Conseils de l'ordre des professionnels de santé, URPS, MAIA</p> <p>Ressources partenariales :</p> <p><u>Loi HPST</u> : définit la coopération entre professionnels</p> <p><u>HAS</u> (en collaboration avec l'ONDPS) : comment favoriser des formes nouvelles de coopération entre professionnels de santé</p> <p><u>Arrêté du 27 juillet 2010</u> relatif au suivi de la mise en œuvre d'un protocole de coopération</p> <p><u>Protocole de coopération ASALEE</u> : coopération médecins généralistes et infirmières déléguées à la santé publique</p> <p><u>Pacte territoire santé</u> : engagement 8 : accélérer le transfert de compétences</p> <p><u>SROS</u> : Volet ambulatoire</p> <p><u>PTS</u> : Objectif 2 : Relever le défi des professionnels de santé</p>
Leviers/freins	<p>Freins : certains professionnels eux-mêmes car ils estiment que la qualité de soins diminuerait, conflit de générations, problème de responsabilité en cas de difficulté ou complication, négociations avec le ministère difficiles</p> <p>Leviers : dans les années à venir le nombre de médecins va baisser, tandis que celui des patients va augmenter, d'autant plus avec le vieillissement de la population ou le développement de maladies chroniques, La coopération sera donc une question de logique et d'efficacité. L'instauration de formation paramédicale (Bac+5) pourrait se développer pour optimiser cette délégation</p>
Moyens mobilisés	<p>Protocoles</p> <p>Professionnels des secteurs médicaux, sociaux et médico-sociaux</p> <p>Appui sur le bilan Santé des Caisses d'Assurances Maladie</p>
Échéancier	<p>A long terme</p>
Indicateurs du suivi et évaluation proposés	<p>Nombre de protocoles de coopération mis en place</p> <p>Nombre de professionnel ayant intégrés des protocoles de coopération</p> <p>Évolution des délais d'attente pour un rendez-vous</p>